

<b>Cours administratives d'appel</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Affaires enregistrées</b>					
Référé-suspension (art. L. 521-1 CJA)	263	237	233	279	<b>381</b>
Autres référés	462	383	520	428	<b>486</b>
Sursis à exécution (art. R. 811-14 à 17 CJA)	929	858	1 035	1 016	<b>865</b>
<b>Total</b>	<b>1 654</b>	<b>1 478</b>	<b>1 788</b>	<b>1 723</b>	<b>1 732</b>
<b>Décisions rendues</b>					
Référé-suspension (art. L. 521-1 CJA)	265	247	242	248	<b>379</b>
Autres référés	450	405	430	465	<b>475</b>
Sursis à exécution (art. R. 811-14 à 17 CJA)	991	834	989	1 019	<b>841</b>
<b>Total</b>	<b>1 706</b>	<b>1 486</b>	<b>1 661</b>	<b>1 732</b>	<b>1 695</b>
<b>Tribunaux administratifs</b>					
<b>Affaires enregistrées</b>					
Référé-suspension (art. L. 521-1 CJA)	16 842	16 809	18 919	23 726	<b>33 037</b>
Référé-liberté (art. L. 521-2 CJA)	8 928	9 880	9 078	9 358	<b>11 449</b>
Autres référés	21 032	20 754	21 719	23 363	<b>28 657</b>
<b>Total</b>	<b>46 802</b>	<b>47 443</b>	<b>49 716</b>	<b>56 447</b>	<b>73 143</b>
<b>Décisions rendues</b>					
Référé-suspension (art. L. 521-1 CJA)	16 802	16 851	18 562	23 684	<b>32 454</b>
Référé-liberté (art. L. 521-2 CJA)	8 890	9 882	9 077	9 321	<b>11 490</b>
Autres référés	20 328	21 203	20 751	23 171	<b>27 653</b>
<b>Total</b>	<b>46 020</b>	<b>47 936</b>	<b>48 390</b>	<b>56 176</b>	<b>71 597</b>

## 1.1.2. Questions prioritaires de constitutionnalité

Tout justiciable peut, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, soutenir, à l'occasion d'une instance devant une juridiction administrative ou judiciaire, « *qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit* », en application de l'[article 61-1](#) de la Constitution.

### ■ QPC devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel

<b>Tribunaux administratifs</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
QPC enregistrées	536	313	262	518	<b>351</b>
QPC traitées	622	321	276	464	<b>365</b>
Transmission au Conseil d'État	23	16	17	22	<b>22</b>
<i>Taux de transmission (en %)</i>	<i>3,7 %</i>	<i>5 %</i>	<i>6,2 %</i>	<i>4,7 %</i>	<i>6 %</i>
QPC en stock au 31 décembre	176	168	154	208	<b>194</b>

<b>Cours administratives d'appel</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
QPC enregistrées	219	111	112	133	<b>123</b>
QPC traitées	136	226	91	115	<b>124</b>
Transmission au Conseil d'État	9	5	4	10	<b>7</b>
<i>Taux de transmission (en %)</i>	<i>6,6 %</i>	<i>2,2 %</i>	<i>4,4 %</i>	<i>8,7 %</i>	<i><b>5,6 %</b></i>
QPC en stock au 31 décembre	198	83	104	122	<b>121</b>

## ■ QPC devant le Conseil d'État

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>1 – QPC enregistrées par mode de saisine</b>	212	158	156	193	<b>209</b>
Saisine directe du Conseil d'État	178	135	134	160	<b>178</b>
QPC transmises par les TA et les CAA	32	21	21	32	<b>29</b>
QPC transmises par les juridictions administratives spécialisées	2	2	1	1	<b>2</b>

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>2 – QPC traitées par sens de décision</b>	185	148	160	161	<b>205</b>
Renvoi au Conseil constitutionnel	39	33	19	27	<b>35</b>
<i>Taux de renvoi (en %) *</i>	<i>27,3 %</i>	<i>28,9 %</i>	<i>14,7 %</i>	<i>23 %</i>	<i><b>37,2 %</b></i>
Non-renvoi	104	81	110	92	<b>59</b>
Autres (non-examen de la QPC en cas d'irrecevabilité, non-lieu, désistement...)	42	34	31	42	<b>111</b>

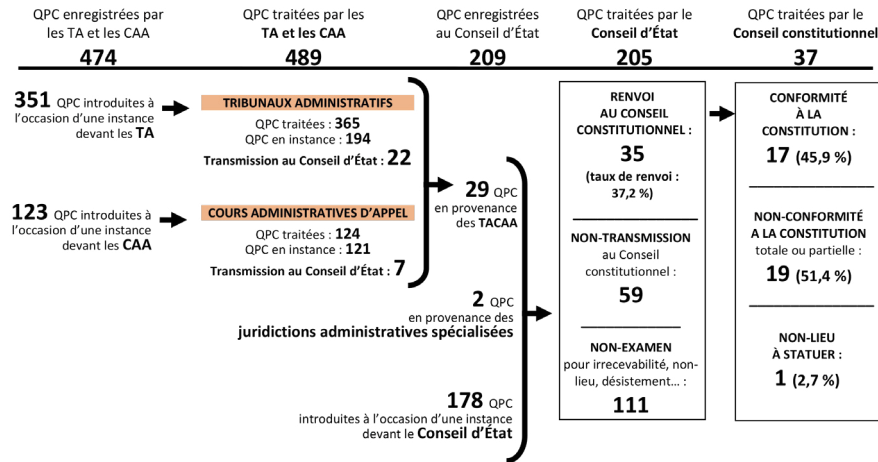
\* Hors irrecevabilité, non-lieu, désistement.

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>3 – QPC en stock au 31 décembre</b>	66	67	42	68	<b>58</b>

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>4 – Sens des décisions rendues par le Conseil constitutionnel</b>	29	48	21	23	<b>37</b>
Conformité	19	37	16	15	<b>17</b>
<i>Part (en %)</i>	<i>66 %</i>	<i>77,1 %</i>	<i>76,2 %</i>	<i>65,2 %</i>	<i><b>45,9 %</b></i>
Non-conformité	9	10	5	8	<b>19</b>
<i>Part (en %)</i>	<i>31 %</i>	<i>20,8 %</i>	<i>23,8 %</i>	<i>34,8 %</i>	<i><b>51,4 %</b></i>
Non-lieu à statuer	1	1	0	0	<b>1</b>
<i>Part (en %)</i>	<i>3 %</i>	<i>2,1 %</i>	<i>0 %</i>	<i>0 %</i>	<i><b>2,7 %</b></i>



## 5 – QPC devant les tribunaux administratifs, les cours administratives d’appel et le Conseil d’État : QPC enregistrées, traitées et taux de transmission



### 1.1.3. Questions préjudicielles posées à la Cour de justice de l’Union européenne (CJUE)

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>1 – QP transmises à la CJUE</b>	10	9	4	7	5
Par le Conseil d’État	7	9	4	7	5
Par les TA	1	0	0	0	0
Par les CAA	2	0	0	0	0

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>2 – Décisions de la CJUE</b>	10	6	10	6	5
Sur QP du Conseil d’État	8	4	10	6	5
Sur QP des TA	2	0	0	0	0
Sur QP des CAA	0	2	0	0	0

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>3 – Décisions rendues au fond après arrêt de la CJUE</b>	15	3	9	7	7
Par le Conseil d’État	13	2	8	7	7
Par les TA	2	0	0	0	0
Par les CAA	0	1	1	0	0

Pour une courte présentation de ce mécanisme et un suivi détaillé de toutes les affaires dans lesquelles une question préjudicielle a été posée à la CJUE par les juridictions administratives depuis 1970, il est possible de consulter la page dédiée sur le [site internet du Conseil d’État](#).

## 1.2. Activité des tribunaux administratifs

### 1.2.1. Bilan d'activité de l'année 2025

#### ■ Affaires enregistrées

En 2025, les tribunaux administratifs ont connu une augmentation exceptionnelle de leurs entrées, en enregistrant 334 706 affaires nouvelles en données nettes et 335 701 en données brutes. **Les entrées augmentent ainsi de 20 % par rapport à 2024.**

Ce large dépassement du seuil symbolique des 300 000 affaires enregistrées s'inscrit dans une hausse continue observée depuis plusieurs années. Ainsi, **entre 2021 et 2025, le nombre d'affaires nouvelles a connu une augmentation globale de 39 % en net.** Par rapport à 2019, la hausse des affaires nouvelles se porte à près de 45 %, avec une accélération marquée en 2025.

Les 7 principaux domaines de contentieux qui représentent 86 % des entrées connaissent tous, sans exception, une hausse des affaires enregistrées en 2025 :

- Le **contentieux des étrangers**, qui constitue à lui seul 46 % des entrées en 2025, est en nette augmentation par rapport à 2024 (28 %). Il a progressé de 54 % par rapport à 2021. Cette dynamique est portée en grande partie par les procédures d'éloignement enserrées dans le délai de 6 mois pour statuer qui concentrent, à elles seules, près de 31 % de l'ensemble des dossiers.
- Les **contentieux sociaux** (regroupant l'ensemble des litiges relatifs à l'aide sociale, au RSA, au logement et aux droits des travailleurs sans emploi) représentent environ 13 % des affaires enregistrées. Ils ont progressé globalement de 13 % par rapport à 2024 et de 44 % par rapport à 2021. Au sein de ces contentieux, le DALO (42 % de ces contentieux) augmente de 11 %, l'aide sociale aux personnes handicapées (14 %) de 20 %, le RSA (13 %) de 6 % et les aides financières au logement (13 %) de 14 % par rapport à 2024.
- Le **contentieux de la fonction publique**, qui contribue à un peu plus de 8 % de l'ensemble des entrées, augmente de 17 % par rapport à 2024 et de 12 % par rapport à 2021. Au sein de ce contentieux, celui des fonctionnaires de l'État (34 %) progresse de 23 % par rapport à 2024, celui des fonctionnaires territoriaux (31 %) augmente de 13 % par rapport à 2024 et celui des fonctionnaires des établissements hospitaliers (17 %) augmente de 25 % par rapport à 2023. Le contentieux des enseignants augmente de 24 % pour représenter 11 % du total.
- Le **contentieux de la police**, qui pèse environ 5 % du total des entrées, augmente de 8 % par rapport à 2024 et de 30 % par rapport à 2021. Les affaires relatives à la circulation et aux permis de conduire, qui représentent plus d'une affaire sur 2 dans ce segment d'activité, sont en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.
- Le **contentieux de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement**, constituant 5 % des affaires enregistrées, connaît une augmentation de 11 % du nombre de requêtes en 2025. Il est en hausse de 4 % par rapport à 2021. Parmi ce

contentieux, celui des autorisations d'occupation du sol, qui représente 63 % des entrées, a connu une hausse modérée de 3 % par rapport à 2024.

– Le **contentieux du droit des personnes et des libertés publiques**, qui représente 4 % des entrées totales, connaît une hausse marquée de 31 % par rapport à 2024, traduisant un doublement de ses entrées par rapport à 2021. Cette évolution est notamment portée par le contentieux de la nationalité (42 %) qui enregistre une augmentation de 37 % sur un an, ainsi que par celui de l'accès aux documents administratifs (23 %) en hausse de 32 % par rapport à 2024.

– Le **contentieux fiscal**, qui représente près de 4 % des entrées, et qui avait continuellement diminué de 2016 à 2023 compris, connaît une hausse des affaires enregistrées, déjà amorcée en 2024, avec une augmentation de 11 % en 2025, même si l'activité reste en très légère diminution par rapport à 2021 (- 1 %). Parmi ce contentieux, celui des impôts locaux (43 %) augmente de 7 % par rapport à 2024 tandis que celui des impôts sur les revenus et bénéfiques (33 %) progresse de 9 % par rapport à 2024.

L'augmentation des entrées en données nettes concerne la totalité des tribunaux administratifs, à l'exception des tribunaux administratifs de Lille et de Guadeloupe.

Les plus fortes progressions concernent les juridictions de la Nouvelle-Calédonie (+ 63 %), Cergy-Pontoise (+ 40 %), Versailles (+ 37 %), Toulon (+ 35 %), la Guyane (+ 34 %) et Grenoble (+ 33 %).

## ■ Affaires réglées

Le nombre d'affaires jugées par les tribunaux administratifs en 2025 augmente d'un peu plus de 11 % par rapport à 2024, avec 283 136 sorties nettes et 287 713 sorties brutes.

Ainsi, l'effort d'augmentation du traitement des affaires, amorcée les années précédentes, se confirme en 2025. La progression est de 21 % par rapport à 2021 et de près de 27 % par rapport à 2019 en données nettes.

Une très large majorité de tribunaux administratifs a des sorties qui progressent par rapport à 2024. Parmi eux, les juridictions de Bastia, Grenoble, la Nouvelle-Calédonie, Orléans, La Réunion, Saint-Barthélemy et Versailles connaissent les plus fortes hausses de traitement, comprises entre 78 % et 21 % de dossiers supplémentaires par rapport à 2024.

## ■ Taux de couverture et stock d'affaires en instance

Malgré ces efforts qui permettent un niveau de traitement très élevé, le taux de couverture au niveau national a diminué de près de 7 points en raison de la hausse spectaculaire des entrées. Il passe ainsi de 91,3 % à 84,6 %.

Ce recul confirme qu'en dépit d'une mobilisation soutenue, l'activité juridictionnelle n'a pas permis de compenser l'augmentation significative des entrées sur la période :

- 5 tribunaux administratifs seulement enregistrent un taux de couverture supérieur à 100 % : Bastia, la Guadeloupe, Mayotte, la Polynésie française et La Réunion ;
- 8 juridictions ont un taux de couverture compris entre 90 % et 100 % ;



- 21 tribunaux ont un taux de couverture compris entre 80 % et 90 % ;
- 6 tribunaux ont un taux de couverture compris entre 63,2 % et 80 %.

Le taux de couverture inférieur à 100 % au niveau national a pour conséquence une augmentation du stock d'affaires en instance. Au 31 décembre 2025, ce stock atteint 290 345 dossiers en données nettes, soit une augmentation de près de 22 % par rapport à la situation observée au 31 décembre 2024.

Au sein de ce stock, même si leur progression est davantage contenue, le nombre d'affaires de plus de 2 ans augmente d'environ 15 %. Le stock des affaires de plus de 2 ans représente une part de près de 11 % de l'ensemble des affaires en attente de traitement au 31 décembre 2025, globalement stable par rapport à 2024.

Enfin, le nombre de juridictions dans lesquelles les affaires de plus de 2 ans représentent plus de 10 % du stock total demeure relativement stable en 2025, avec 16 tribunaux administratifs concernés (contre 15 en 2024).

### ■ Délais de jugement

Le délai prévisible moyen a augmenté de 1 mois et 2 jours par rapport à 2024 pour s'établir à 1 an et 9 jours. Par rapport à 2021, cela représente une augmentation de 2 mois et 14 jours.

Par rapport à 2024, le délai moyen de jugement constaté pour les affaires ordinaires a diminué de 9 jours. Ce délai s'établit à 1 an, 4 mois et 15 jours.

Le délai moyen constaté (toutes affaires confondues) a diminué de 10 jours par rapport à 2024 pour s'établir à 9 mois et 19 jours. Par rapport à 2021, ce délai a augmenté de 3 jours.

### ■ Questions prioritaires de constitutionnalité

Les tribunaux ont été saisis en 2025 de 351 questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), soit 7 705 depuis 2010.

Le contentieux fiscal représente 25 % des QPC enregistrées.

Au 31 décembre 2025, les tribunaux avaient examiné 365 QPC et en avaient transmis 22 au Conseil d'État, soit un taux de transmission de 6 %.

## 1.2.2. Statistiques

### ■ Affaires enregistrées, traitées et en instance au 31 décembre 2025

1 – Affaires enregistrées	Données brutes			Données nettes		
	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024
TA de métropole	269 862	323 697	+ 19,9 %	268 824	322 710	+ 20 %
TA d'outre-mer	10 147	12 004	+ 18,3 %	10 140	11 996	+ 18,3 %
<b>Total</b>	<b>280 009</b>	<b>335 701</b>	<b>+ 19,9 %</b>	<b>278 964</b>	<b>334 706</b>	<b>+ 20 %</b>

2 – Affaires traitées	Données brutes			Données nettes		
	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024
TA de métropole	248 024	275 885	+ 11,2 %	244 055	271 316	+ 11,2 %
TA d'outre-mer	11 071	11 828	+ 6,8 %	10 589	11 820	+ 11,6 %
<b>Total</b>	<b>259 095</b>	<b>287 713</b>	<b>+ 11 %</b>	<b>254 644</b>	<b>283 136</b>	<b>+ 11,2 %</b>

3 – Affaires en instance	Données brutes			Données nettes		
	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024
TA de métropole	242 196	289 822	+ 19,7 %	231 102	282 613	+ 22,3 %
TA d'outre-mer	7 567	7 745	+ 2,4 %	7 553	7 732	+ 2,4 %
<b>Total</b> <i>(dont &gt; 2 ans)</i>	<b>249 763</b> <b>36 529</b>	<b>297 567</b> <b>37 145</b>	<b>+ 19,1 %</b> <b>+ 1,7 %</b>	<b>238 655</b> <b>27 072</b>	<b>290 345</b> <b>31 440</b>	<b>+ 21,7 %</b> <b>+ 16,1 %</b>

### ■ Délais moyens de jugement en 2025

	Données brutes	Données nettes
Délai prévisible moyen de traitement des affaires en stock	1 an 12 jours	1 an 9 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l'enregistrement à la notification ou « délai constaté global »	10 mois 28 jours	9 mois 19 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l'enregistrement à la notification (hors référés-procédures d'urgence et hors affaires dont le jugement est enserré dans des délais particuliers) ou « délai constaté des affaires ordinaires »	1 an 6 mois 28 jours	1 an 4 mois 15 jours

### ■ Stock et flux par juridiction, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 (données nettes, juridictions classées par ordre alphabétique)

	Affaires enregistrées		Affaires traitées		Affaires en instance	
	2025	Évolution 2025/2024	2025	Évolution 2025/2024	2025	Évolution 2025/2024
Amiens	5 511	+ 10,4 %	4 479	- 4 %	4 769	+ 27,9 %
Bastia	1 992	+ 21,1 %	2 031	+ 23,7 %	2 104	- 2,2 %
Besançon	2 798	+ 12,6 %	2 752	+ 19,3 %	1 937	+ 2,3 %
Bordeaux	8 788	+ 12,1 %	7 311	+ 11,1 %	8 082	+ 22,2 %
Caen	4 211	+ 20,9 %	3 645	+ 5,3 %	3 347	+ 20,2 %
Cergy-Pontoise	24 616	+ 40,4 %	20 587	+ 17,5 %	16 581	+ 32 %
Châlons-en-Champagne	4 181	+ 27,9 %	3 320	+ 14,2 %	3 109	+ 37,7 %
Clermont-Ferrand	3 843	+ 18,9 %	3 095	- 4,4 %	3 743	+ 25 %



	Affaires enregistrées		Affaires traitées		Affaires en instance	
	2025	Évolution 2025/2024	2025	Évolution 2025/2024	2025	Évolution 2025/2024
Dijon	4 742	+ 10,8 %	4 112	+ 3 %	3 198	+ 24,1 %
Grenoble	13 593	+ 32,6 %	11 720	+ 24,8 %	12 097	+ 18,8 %
Lille	12 768	- 3,3 %	11 084	- 2,1 %	14 231	+ 13,2 %
Limoges	2 584	+ 9,5 %	2 574	+ 5,6 %	1 975	+ 0,1 %
Lyon	16 096	+ 21,8 %	13 308	+ 14,2 %	12 093	+ 29,7 %
Marseille	16 547	+ 21,8 %	13 373	+ 15,9 %	16 581	+ 23,7 %
Melun	18 877	+ 19,3 %	15 314	+ 15,9 %	19 105	+ 22,9 %
Montpellier	9 419	+ 25,5 %	7 458	+ 7,3 %	8 719	+ 29,1 %
Montreuil	22 742	+ 27,6 %	18 976	+ 10,8 %	16 408	+ 29,5 %
Nancy	4 109	+ 9,2 %	3 694	+ 6,6 %	2 883	+ 16,8 %
Nantes	23 114	+ 12,7 %	18 378	+ 3 %	29 276	+ 20 %
Nice	7 774	+ 9,2 %	7 628	+ 6 %	6 425	+ 2,4 %
Nîmes	5 508	+ 10,1 %	4 982	+ 1,4 %	4 671	+ 12,8 %
Orléans	6 971	+ 24,5 %	5 998	+ 20,5 %	6 486	+ 17,1 %
Paris	37 833	+21,5 %	31 680	+ 15,2 %	27 389	+ 29,4 %
Pau	3 927	+ 17 %	3 054	+ 6,5 %	4 779	+ 22,4 %
Poitiers	4 221	+ 16,9 %	3 726	+ 12,5 %	4 503	+ 12,4 %
Rennes	8 717	+ 14 %	7 009	+ 5,3 %	8 622	+ 24,7 %
Rouen	6 194	+ 16,4 %	5 646	+ 8,4 %	4 119	+ 15,2 %
Strasbourg	10 937	+ 12 %	9 486	+ 9,2 %	8 653	+ 19,9 %
Toulon	5 510	+ 34,8 %	4 222	- 3,0 %	6 121	+ 26,8 %
Toulouse	9 234	+ 14 %	8 073	+ 4,6 %	9 083	+ 14,9 %
Versailles	15 353	+ 36,5 %	12 601	+ 33,9 %	11 524	+ 31,4 %
<i>Total métropole</i>	322 710	+ 20 %	271 316	+ 11,2 %	282 613	+ 22,3 %
Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin	1 599	- 20,4 %	1 658	- 15,8 %	1 322	- 3,5 %
Guyane	2 425	+ 34,3 %	2 206	+ 11,2 %	1 669	+ 15,1 %
La Réunion et Mayotte	5 384	+ 24,7 %	5 808	+ 20,9 %	3 131	- 12,2 %
Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon	901	+ 9,5 %	845	+ 8,6 %	504	+ 12,2 %
Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna	1 075	+ 62,9 %	679	+ 40,9 %	864	+ 85,8 %
Polynésie française	612	+ 16,3 %	624	+ 9,1 %	242	- 4,3 %
<i>Total outre-mer</i>	11 996	+ 18,3 %	11 820	+ 11,6 %	7 732	+ 2,4 %
<b>Total général</b>	<b>334 706</b>	<b>+ 20 %</b>	<b>283 136</b>	<b>+ 11,2 %</b>	<b>290 345</b>	<b>+ 21,7 %</b>



## 1.3. Activité des cours administratives d'appel

### 1.3.1. Bilan d'activité de l'année 2025

#### ■ Affaires enregistrées

En 2025, les cours administratives d'appel ont enregistré 32 344 affaires en données nettes et 32 375 affaires en données brutes, soit une augmentation d'un peu moins de 3 % par rapport à 2024.

Par rapport à 2021, les entrées ont diminué de 5 % en données nettes et de 6 % en données brutes.

Parmi les principaux contentieux, qui représentent 82 % des affaires enregistrées en 2025, trois sont en hausse par rapport à 2024 :

- Le **contentieux des étrangers**, qui reste de très loin le premier contentieux des cours avec 55 % des entrées, a augmenté de 3 % par rapport à 2024 ; il a toutefois diminué de 5 % par rapport à 2021 ;
- Le **contentieux de la fonction publique**, qui représente 9 % des entrées, a progressé de près de 4 % par rapport à 2024 mais il reste en deçà de 3 % par rapport à 2021 ;
- Le **contentieux de l'urbanisme et de l'environnement**, contribuant à 8 % des enregistrements en 2025, est en hausse de près de 2 % par rapport à 2024. Il reste toutefois en légère baisse d'un peu plus de 1 % par rapport à 2021.

Deux contentieux sont en diminution en 2025 :

- Le contentieux fiscal, qui représente 7 % des entrées, enregistre une baisse de près de 5 % par rapport à 2024 et demeure en forte diminution par rapport à 2021, avec un recul proche de 26 % ;
- Le contentieux des marchés et contrats, qui contribue à 2 % des entrées, a diminué d'environ 4 % par rapport à 2024 et par rapport à 2021.

Quatre cours ont des entrées en progression : Paris (+ 19 %), Versailles (+ 15 %), Marseille (+ 14 %) et Bordeaux (+ 6 %).

Cinq cours ont des entrées stables ou en diminution : Nancy (0 %), Lyon (- 6 %), Douai (- 9 %), Nantes (- 10 %) et Toulouse (- 17 %).

#### ■ Affaires réglées

Avec 30 605 décisions en données nettes et 30 656 en données brutes, les sorties des cours ont diminué respectivement d'un peu plus de 1 % en net et d'environ 3 % en brut.

Les sorties sont en baisse de 10 % par rapport à 2021 et de 11 % par rapport à 2019, en données nettes et brutes.

En 2025, le nombre d'affaires traitées a progressé dans deux cours : Versailles (+ 15 %) et Paris (+ 9 %). Il a diminué dans les autres cours.



## ■ Taux de couverture et affaires en instance

Le taux de couverture s'établit au niveau national à 94,6 %. Il est en diminution de près de 4 points par rapport à 2024.

Quatre cours ont un taux de couverture supérieur ou égal à 100 % : Lyon (106 %), Nantes (103,5 %), Douai (102 %) et Nancy (100 %).

Cinq cours ont un taux de couverture inférieur à 100 % : Marseille (83,8 %), Paris (87,3 %), Bordeaux (88,1 %), Versailles (93,2 %) et Toulouse (99,4 %).

Le nombre d'affaires en stock s'établit au 31 décembre 2025 à 30 597 dossiers en données nettes. Il augmente d'un peu plus de 6 % sur un an (plus fortement à Marseille et Paris) mais il reste stable par rapport à 2021.

Le nombre d'affaires de plus de 2 ans augmente de 3 % ; leur part représente presque 5 % du stock global. Seules les cours de Nancy (13,4 %) et de Bordeaux (5,3 %) ont un taux supérieur à 5 %.

## ■ Délais

Le délai prévisible moyen a augmenté de 26 jours pour s'établir à 1 an en 2025. Par rapport à 2021, cela représente une augmentation de 1 mois et 7 jours.

Par rapport à 2024, le délai moyen de jugement constaté pour les affaires ordinaires a progressé de 7 jours. Ce délai s'établit ainsi à 1 an. Par rapport à 2021, ce délai a augmenté de 3 jours.

Le délai moyen constaté (toutes affaires confondues) a augmenté de 6 jours pour s'établir à 11 mois et 18 jours en 2025. Par rapport à 2021, ce délai a légèrement progressé de 3 jours devant les cours administratives d'appel.

## ■ Questions prioritaires de constitutionnalité

Les cours ont été saisies en 2025 de 123 questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), soit 2 404 depuis 2010.

Le contentieux fiscal représente 25 % des questions, celui des étrangers 21 %.

Au 31 décembre 2025, les cours avaient examiné 124 QPC et en avaient transmis 7 au Conseil d'État, soit un taux de transmission de 5,6 %.



## 1.3.2. Statistiques

### ■ Affaires enregistrées, traitées et en instance au 31 décembre 2025

	Données brutes			Données nettes		
	2024	2025	Évolution 2025/2024	2024	2025	Évolution 2025/2024
Affaires enregistrées	31 596	<b>32 375</b>	+ 2,5 %	31 522	<b>32 344</b>	+ 2,6 %
Affaires traitées	31 442	<b>30 656</b>	- 2,5 %	31 025	<b>30 605</b>	- 1,4 %
Affaires en stock	28 887	<b>30 655</b>	+ 6,1 %	28 820	<b>30 597</b>	+ 6,2 %
<i>dont affaires de plus de 2 ans</i>	1 375	<b>1 417</b>	+ 3,1 %	1 356	<b>1 397</b>	+ 3 %

### ■ Délais moyens de jugement en 2025

	Données brutes	Données nettes
Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock	1 an	1 an
Délai moyen de jugement des affaires, de l'enregistrement à la notification dit « délai constaté global »	11 mois 18 jours	11 mois 18 jours
Délai moyen de jugement des affaires, de l'enregistrement à la notification (hors référés – procédures d'urgence)	1 an	1 an

### ■ Stock et flux par juridiction, pour la période du 01/01 au 31/12/2025 (données nettes, juridictions classées par ordre alphabétique)

	Affaires enregistrées		Affaires traitées		Affaires en instance	
	2025	Évolution 2025/2024	2025	Évolution 2025/2024	2025	Évolution 2025/2024
Bordeaux	<b>3 253</b>	+ 5,7 %	<b>2 865</b>	- 11,2 %	<b>3 444</b>	+ 13,3 %
Douai	<b>2 345</b>	- 9,2 %	<b>2 392</b>	- 2,2 %	<b>1 916</b>	- 2,3 %
Lyon	<b>3 413</b>	- 5,6 %	<b>3 617</b>	- 1,1 %	<b>3 820</b>	- 5,2 %
Marseille	<b>3 717</b>	+ 13,9 %	<b>3 116</b>	- 1,4 %	<b>3 133</b>	+ 23,5 %
Nancy	<b>3 144</b>	+ 0 %	<b>3 143</b>	- 0,6 %	<b>3 436</b>	- 0,3 %
Nantes	<b>3 287</b>	- 10,4 %	<b>3 403</b>	- 14,4 %	<b>2 390</b>	- 4,7 %
Paris	<b>6 568</b>	+ 19 %	<b>5 735</b>	+ 9 %	<b>5 247</b>	+ 19,8 %
Toulouse	<b>2 674</b>	- 17,1 %	<b>2 658</b>	- 9,7 %	<b>3 215</b>	+ 0,7 %
Versailles	<b>3 943</b>	+ 15,2 %	<b>3 676</b>	+ 15,1 %	<b>3 996</b>	+ 7,2 %
<b>Total général</b>	<b>32 344</b>	+ 2,6 %	<b>30 605</b>	- 1,4 %	<b>30 597</b>	+ 6,2 %

## 1.4. Activité de la section du contentieux du Conseil d'État

### 1.4.1. Bilan d'activité de l'année 2025

#### ■ Affaires enregistrées

Avec 10 809 dossiers, la section du contentieux observe une nette augmentation du nombre d'affaires enregistrées en données nettes (+ 13,4 % par rapport à 2024), c'est-à-dire hors contentieux sériels.

Le contentieux de premier ressort représente 16,5 % des affaires enregistrées, les saisines en appel 2,4 %, les pourvois en cassation 63,7 %. Les autres dossiers relatifs aux compétences propres du président, aux questions prioritaires de constitutionnalité transmises par les juridictions administratives de droit commun et spécialisées, aux demandes d'avis et divers représentent 17,4 % des enregistrements.

Avec 1 781 dossiers, le contentieux de premier ressort augmente de 24,6 % par rapport à 2024. Hors référés, la variation est de 20,4 % représentant 238 dossiers, dont environ la moitié relevait de la formation spécialisée chargée du contentieux des techniques de renseignement soumises à autorisation et des fichiers intéressant la sûreté de l'État.

Avec 260 dossiers enregistrés, les saisines en appel augmentent de 12,1 % par rapport à 2024. Cette augmentation ne vaut que pour les appels en référé qui augmentent de 16,1 % (+ 34 dossiers).

Les pourvois en cassation (6 883 dossiers enregistrés en 2025) augmentent de 9 % par rapport à 2024. La progression s'observe pour tous les types de saisine : la cassation des décisions des tribunaux administratifs statuant en référé (+ 30,2 %) et la cassation des décisions des tribunaux administratifs statuant en premier et dernier ressort hors référés (+ 5,9 %), la cassation des décisions des juridictions administratives spécialisées (+ 11,1 %) et moins significativement les décisions des cours administratives d'appel (+ 1,5 %).

Six contentieux représentent près de 60 % des entrées :

- le contentieux des étrangers qui représente 15,2 % des entrées augmente en volume de 4,4 % par rapport à 2024 ;
- le contentieux des droits des personnes et libertés publiques qui représente 9,7 % augmente de 28,3 % ;
- le contentieux de la fonction publique qui représente 9,5 % des entrées augmente de 3 % ;
- le contentieux fiscal qui représente 9,1 % des entrées augmente de 10,9 % ;
- le contentieux de l'urbanisme qui représente 8,6 % des entrées diminue légèrement (- 0,3 %) ;

– le contentieux de la police a augmenté de 85,8 % et représente 6,5 % des entrées du fait particulièrement du contentieux du Tribunal du stationnement payant.

## ■ Affaires jugées

Le nombre d'affaires réglées par la section du contentieux, y compris par le président de la section au titre de ses compétences propres, est passé de 9 763 en 2024 à 10 693 décisions en 2025 données nettes (+ 9,5 %). Avec un taux de couverture de 98,9 %, la section du contentieux maintient les grands équilibres en réglant presque autant d'affaires qu'elle n'a enregistré de requêtes.

Sur l'ensemble des décisions, 47,1 % ont été rendues par des formations collégiales (- 2,3 points par rapport à 2024), 39,6 % ont été rendues par ordonnances (+ 2,7 points) et 13,3 % ont été rendues au titre des compétences propres du président de la section du contentieux.

Les décisions contentieuses (9 272) constituent 86,7 % des affaires réglées. En proportion, 54,3 % des décisions contentieuses ont été rendues par une formation collégiale et 45,7 % par ordonnance.

## ■ Délais

Le délai moyen constaté de l'instance pour les affaires dites « ordinaires » (hors référés ou procédures enserrées dans des délais particuliers) est passé de 10 mois et 27 jours en 2024 à 11 mois et 11 jours en 2025 (+ 14 jours).

Le délai prévisible moyen de traitement des affaires en stock (nombre de décisions en stock en fin d'année, divisé par la capacité annuelle de jugement), est de 5 mois et 21 jours en 2025 (- 14 jours par rapport à 2024).

## ■ Stock

Le stock des affaires en instance constitué de 5 075 affaires représente presque la moitié du nombre d'affaires jugées en 2024. Il est constitué à 69,4 % de pourvois en cassation (contre 73 % en 2024).

Le stock augmente de 1,4 % par rapport à 2024 et est, en volume, après 2024 (5 003), au niveau le plus bas observé ces 5 dernières années.

Au 31 décembre 2025, 89,3 % des affaires en stock ont moins d'un an. Le nombre des dossiers de plus de 2 ans représente seulement 1,2 % de l'ensemble du stock.

## ■ Questions prioritaires de constitutionnalité

Le nombre de questions prioritaires de constitutionnalité enregistrées devant la section du contentieux (209) est en augmentation de 8,3 % par rapport à 2024.

Le principal pourvoyeur de questions prioritaires de constitutionnalité est cette année le contentieux fiscal (23,9 %), suivi du contentieux du droit des personnes et des libertés publiques (9,6 %).

35 questions ont fait l'objet d'un renvoi au Conseil constitutionnel soit 37,2 % des questions soulevées hors cas d'irrecevabilité, de non-lieu, de désistement et non-examen.



## ■ Référés

En 2025, la section du contentieux a enregistré 619 référés (soit + 31,4 % par rapport à 2024) dont 60,4 % en premier ressort et 39,6 % en appel.

Les requêtes en premier ressort augmentent en 2025 de 43,8 % par rapport à 2024. Le contentieux de la fonction publique (19,5 %) et le contentieux des droits des personnes et libertés publiques (16,3 %) sont les deux principaux domaines de saisine en premier ressort.

Avec 245 affaires enregistrées en 2025, les saisines en appel augmentent de 16,1 % par rapport à 2024. Le contentieux des étrangers (29,8 %), celui des droits des personnes et libertés publiques (17,1 %), de la police (14,7 %) et du logement (13,1 %) représentent 3/4 des saisines en appel.

## ■ Les compétences propres du président

Le volume des dossiers enregistrés relevant des compétences propres du président de la section (règlement des questions de compétence au sein de la juridiction administrative et recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle) atteint son niveau le plus haut depuis les 5 dernières années et augmente de 22,7 % par rapport à 2024.

Les recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle établi près le Conseil d'État, au nombre de 993 (+ 29,5 % par rapport à 2024), représentent 65,4 % de ces entrées. Le nombre de dossiers relatifs au règlement des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative est de 525 (+ 11,7 % par rapport à 2024) et représente 34,6 % de ces entrées.

Le président de la section du contentieux a rendu au titre de ses compétences propres 1 421 décisions en 2025, soit 6,7 % d'affaires réglées par rapport à 2024.

## 1.4.2. Statistiques

### ■ Indicateurs pluriannuels d'activité

**Tableau 1 – Conseil d'État : affaires enregistrées, décisions rendues<sup>(a)</sup>, affaires réglées<sup>(b)</sup> et affaires en stock de 2021 à 2025 (données brutes et nettes)**

	Données brutes				
	2021	2022	2023 <sup>(c)</sup>	2024	2025
Affaires enregistrées	11 732	10 081	20 459	9 631	10 976
Décisions rendues	12 616	10 535	20 771	10 157	11 008
Affaires réglées	12 486	10 433	20 682	10 066	10 910
Affaires en stock au 31/12	5 978	5 651	5 462	5 059	5 123



	Données nettes				
	2021	2022	2023	2024	2025
Affaires enregistrées	11 313	9 772	9 574	9 528	10 809
<b>Après déduction des ordonnances du président de la section du contentieux <sup>(d)</sup></b>	9 832	8 373	8 204	8 291	9 291
Décisions rendues	11 757	9 934	9 835	9 854	10 791
<b>Après déduction des ordonnances du président de la section du contentieux <sup>(d)</sup></b>	10 114	8 504	8 304	8 431	9 272
Affaires réglées	11 633	9 833	9 746	9 763	10 693
Affaires en stock au 31/12	5 562	5 387	5 205	5 003	5 075

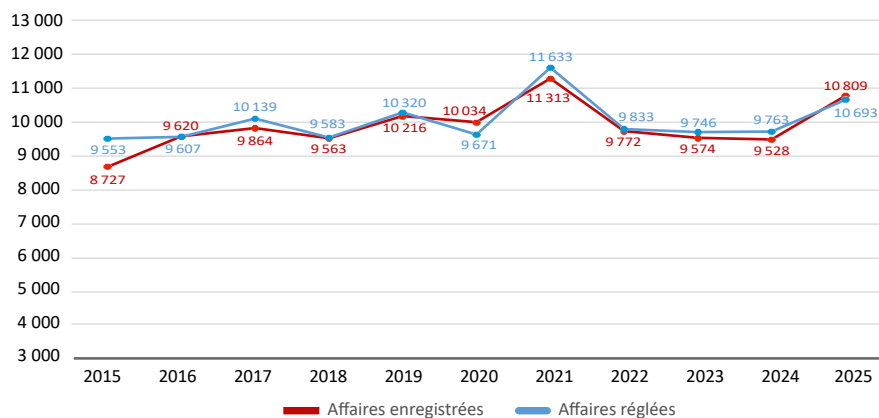
(a) Ensemble des décisions rendues y compris celles ne clôturant pas définitivement un dossier (avant dire droit...).

(b) Affaires définitivement terminées.

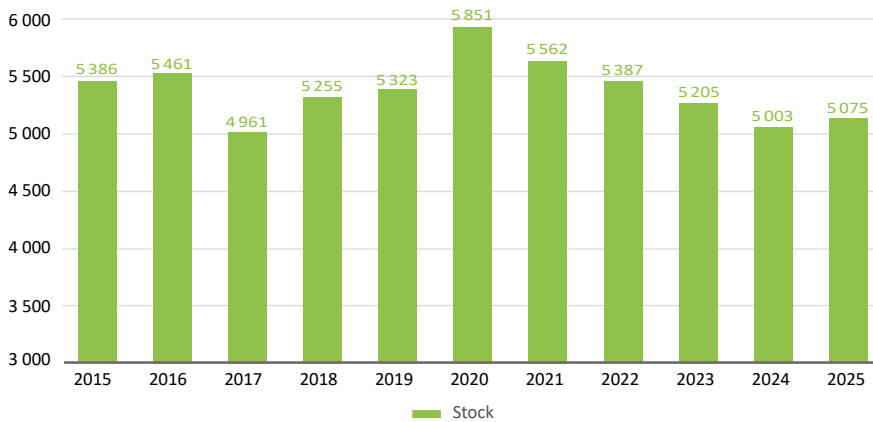
(c) Intègre en données brutes en 2023 le nombre exceptionnel de requêtes identiques dirigées contre le même décret, enregistrées à l'été 2023 pour lesquelles une ordonnance de non-lieu à statuer a été rendue en décembre 2023 (10 506 dossiers).

(d) Ordonnances du président de la section du contentieux prises au titre de ses compétences propres (règlement des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative et des recours contre les décisions du bureau d'aide juridictionnelle).

### Graphique 1 – Évolution des affaires enregistrées et des affaires réglées de 2015 à 2025 (données nettes)



**Graphique 1 bis – Évolution des affaires en stock de 2015 à 2025 (données nettes)**



## ■ Affaires enregistrées et affaires réglées par formation de jugement

### Affaires enregistrées, par origine et nature de la saisine, et décisions rendues, par formation de jugement, par le Conseil d'État en 2025 (données nettes)

AFFAIRES ENREGISTRÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT : 10 809 <i>par origine de la saisine</i>		AFFAIRES RÉGLÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT : 10 693
<b>COURS ADMINISTRATIVES D'APPEL : 2 834</b> soit 26,2 % des saisines	<b>6 883 POURVOIS EN CASSATION</b> dont CAA : 2 834 ; TA : 3 208 ; Juridictions spécialisées : 841	<b>5 033 DÉCISIONS RENDUES PAR FORMATION DE JUGEMENT :</b> 4 décisions d'ASSEMBLÉE 5 décisions de SECTION 1 041 décisions de CHAMBRES RÉUNIES 3 976 décisions de CHAMBRES JUGEANT SEULES et FORMATION SPÉCIALISÉE 7 décisions du juge des référés statuant en formation collégiale
<b>TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS (appel et cassation) :</b> <b>3 468</b> soit 32,1 % des saisines	<b>1 781 SAISINES EN 1<sup>er</sup> RESSORT</b>	
<b>JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES SPÉCIALISÉES : 841</b> soit 7,8 % des saisines	<b>993 RECOURS</b> contre une décision de rejet d'aide juridictionnelle	
<b>SAISINE DIRECTE DU CONSEIL D'ÉTAT EN PREMIER RESSORT : 1 781</b> soit 16,5 % des saisines	<b>525</b> règlements des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative	
<b>AUTRES <sup>(1)</sup> : 1 885</b> soit 17,4 % des saisines	<b>260 RECOURS EN APPEL</b>	
	<b>31 QPC</b> transmises par les juridictions administratives de droit commun et spécialisées	
	<b>17 DEMANDES D'AVIS</b> (L. 113-1)	<b>4 239 ORDONNANCES :</b> 3 635 ordonnances hors référés 604 ordonnances de référés
	<b>319 AUTRES</b>	
		<b>1 421 ORDONNANCES</b> du président de la section du contentieux

En données nettes

<sup>(1)</sup> Dont recours contre les décisions de rejet d'aide juridictionnelle (993), recours en révision, recours en rectification d'erreur matérielle, demandes de sursis à exécution, demandes d'avis art. L. 113-1 du CJA, QPC (transmissions des juridictions), questions préjudicielles...

## ■ Évolution des affaires enregistrées

**Tableau 2 et graphique 2 – Affaires enregistrées par mode de saisine (données nettes sur 5 ans)**

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Premier ressort</b>	2 030	1 441	1 340	1 429	<b>1 781</b>
<b>Appel</b>	489	301	309	233	<b>260</b>
<b>Cassation</b>	7 156	6 285	6 207	6 315	<b>6 883</b>
1. Cassation des décisions des CAA	3 276	2 896	2 979	2 792	<b>2 834</b>
2. Cassation des décisions des TA statuant en référé	1 027	939	953	1 148	<b>1 495</b>
3. Cassation des décisions des TA statuant en premier et dernier ressort hors référés	1 400	1 305	1 277	1 618	<b>1 713</b>
4. Cassation des décisions des juridictions administratives spécialisées	1 453	1 145	998	757	<b>841</b>
<b>Autres</b>	1 638	1 745	1 718	1 551	<b>1 885</b>
1. Compétences propres du président, dont :	1 322	1 399	1 370	1 237	<b>1 518</b>
<i>Recours contre les décisions du BAJ</i>	844	1 058	973	767	<b>993</b>
<i>Règlement des questions de répartition des compétences au sein de la juridiction administrative</i>	478	341	397	470	<b>525</b>
2. QPC transmises par les juridictions administratives de droit commun et spécialisées	28	26	22	33	<b>31</b>
3. Demandes d'avis (art. L. 113-1 du CJA)	26	21	25	21	<b>17</b>
4. Divers*	262	299	301	260	<b>319</b>
<b>Total</b>	<b>11 313</b>	<b>9 772</b>	<b>9 574</b>	<b>9 528</b>	<b>10 809</b>

\* Recours en révision, recours en rectification d'erreur matérielle, demandes de sursis à exécution, etc.

